Détails de l’action en justice

HabiteMieux Coop (HMCoop) est une société coopérative d’habitation enregistrée en Ontario. Ces derniers temps, HMCoop doit faire face à deux actions en justice intentées contre elle.

Il y a une semaine, la famille Abomey, qui réside dans une des propriétés de HMCoop, a été à l’origine des problèmes juridiques de la coopérative.

Voici les détails des deux affaires :

Affaire « Nanbeta Abomey c. HabiteMieux Coop » :

Voici ce que madame Nanbeta Abomey allègue comme faits :

1. « Je suis une personne en fauteuil roulant. Il n’y a pas de rampe pour faciliter l’accès aux personnes comme moi. La Coop HabiteMieux porte atteinte à mon droit à un traitement égal. »
2. « La Coop a fait une annonce pour le recrutement d’une réceptionniste à l’accueil de notre immeuble. J’ai postulé l’emploi. Ma candidature n’a pas été retenue. La Coop ne respecte pas la loi. Bon sang! Pourtant, elle devrait avoir un leadership exemplaire en matière de respect des droits de la personne. »
3. « La Coop a donné le poste à un homme. La Coop m’a discriminée parce que je suis une femme. Je demande réparation. »
4. « La Coop, en embauchant une dame blonde qui se déplace en fauteuil roulant comme moi, a fait un traitement discriminatoire contre moi, parce que je suis Africaine, et celle qui a eu le poste, c’est une femme blonde. Je demande réparation. »

**Tâche :** Aide madame Nanbeta en la conseillant pour chacune de ses allégations. Pour chacune, cite le document juridique et les articles pertinents qui valident ou invalident ses propos.

Affaire « Rahim Abomey c. HabiteMieux Coop » :

Le fils de madame Nanbeta Abomey, Rahim Abomey, âgé de 17 ans a fugué à 16 ans de la maison parentale. Lundi dernier, Rahim s’est présenté chez HabiteMieux Coop afin de louer un petit appartement. Le jour même, après l’entrevue, l’agente de location, Mounat, lui a envoyé un courriel rejetant sa demande. Le courriel mentionne l’âge de Rahim comme motif du rejet. Pourtant, deux jours après son passage, Rahim a appris que son ami et collègue de travail, Tom MacDawn, qui a le même âge que lui et dont les parents ont immigré de l’Écosse il y a de cela une décennie, a pu signer un bail avec HabiteMieux Coop.

**Questions :** Pour Rahim, il n’y a aucun doute : il a été discriminé à cause de son âge et de la couleur de sa peau. Aide Rahim en répondant aux questions suivantes.

1. La coopérative HabiteMieux peut-elle invoquer la minorité de Rahim pour appuyer son refus de lui louer un appartement? Pourquoi?
2. Suppose que la coopérative HabiteMieux se définissait comme un groupement religieux, est-ce que HabiteMieux Coop aurait eu raison de rejeter la demande de Rahim? Rahim qui a justement fugué de la maison familiale parce qu’il se considère comme athée.
3. Rahim a demandé l’aide d’une collègue de travail inscrite au programme de parajuriste du collège. Voici la réponse enregistrée sur la boite vocale de Rahim : « Désolée, Rahim. J’ai manqué ton appel. Rapidement, pour ta question, tu devrais fonder tes arguments et tes demandes au juge sur la Charte canadienne. Je te laisse. À bientôt! »
4. Est-ce que Rahim devrait fonder ses allégations sur la Charte canadienne des droits et libertés? Pourquoi?